

Le 3 novembre 2020

COMMUNIQUE

**Nouveau confinement :
Le Département reste mobilisé pour les lozériens**

Alors que la Lozère, tout comme le reste de la France, renoue avec le confinement et accentue le télétravail, le Conseil départemental de la Lozère reste en ordre de marche, au service du territoire.

Pendant cette nouvelle période de confinement, l'accueil du public est maintenu et les missions de service public se poursuivent notamment dans les collèges, sur les routes pour l'entretien du réseau, la viabilité hivernale et la sécurité des usagers, pour les missions des solidarités humaines avec l'accompagnement des plus démunis et des plus fragiles, qui sont plus nombreux du fait de la crise économique.

Le Conseil départemental participe aux cellules de crise de la préfecture.

Au niveau de l'organisation générale des services du département, le Conseil départemental maintient son standard téléphonique ainsi que l'activation de ses numéros de téléphone d'urgence pour répondre aux lozériens :

- Standard du Département : 04 66 49 66 66
- DGA-Direction : 04 66 49 66 06
- MDA/MDPH : 04 66 49 60 70
- Les maisons départementales des solidarités :
 - MDS Mende : 04 66 49 14 85
 - MDS Marvejols : 04 66 49 95 03
 - MDS Florac : 04 66 49 95 04
 - MDS Langogne : 04 66 49 95 02
 - MDS Saint-Chély : 04 66 49 95 01

Dans le contexte actuel d'épidémie, les professionnels de santé du Département sont mobilisés pour vous répondre. Vous pouvez les rencontrer sur rendez-vous dans la Maison du Département des Solidarités la plus proche de chez vous ou leur téléphoner pour des conseils. Des sages-femmes, des puéricultrices et des médecins seront présents pour vous répondre.

Le versement des prestations se poursuit : revenu de solidarité active, allocation personnalisée d'autonomie, prestation compensatoire du handicap...les dossiers d'instruction continuent à être examinés et des visites à domicile seront programmées si besoin.

Pour le reste de la Collectivité, les rencontres en présentiels sont toujours possibles dans le respect des gestes barrières mais toujours sur rendez-vous.

Contact : Yvan GUILHOT, Conseil départemental de la Lozère
Communication - Presse

☎ : 04 66 49 66 07 / 07 86 30 50 12 • Fax : 04 66 49 66 23

Courriel : presse@lozere.fr

Le 3 novembre 2020

COMMUNIQUE

De nombreux agents ont été placés en télétravail. Ils continuent d'assurer le suivi administratif des dossiers, les études de projets, le paiement des aides et subventions. Ceux nécessaires à la continuité du service public restent présents dans leurs bureaux quand ils sont individuels.

Les collèges (compétence départementale) restent ouverts. En assurant le nettoyage des locaux avec un protocole renforcé, l'accueil des élèves et le service de restauration du midi, le personnel permet la continuité pédagogique nécessaire.

Sur les routes, le dispositif d'astreinte est maintenu à l'identique notamment concernant la Viabilité hivernale.

Aux Archives départementales, les salles d'exposition et la salle de lecture sont fermées jusqu'à nouvel ordre. Toutefois, seront accueillis aux Archives départementales et aux jours indiqués ci-dessous, les professionnels, qui bénéficient d'une autorisation de déplacement : le jeudi 12 novembre 2020 ; le mardi 17 novembre 2020 ; le jeudi 26 novembre 2020 ; le mardi 1er décembre 2020. Un seul rendez-vous pourra être pris à la fois.

La Médiathèque départementale (MDL) met à disposition ses ressources numériques pour que les Lozériens puissent accéder aux livres, films, magazines, musiques, etc. sur biblio.lozere.fr

La plateforme de solidarité et d'entraide entre particuliers mise en place durant le premier confinement reste activée : <https://lozere.entraidonsnous.fr>. Elle a pour objectif de limiter l'isolement en apportant sa contribution et/ou en bénéficiant d'un soutien solidaire.

Le site internet du Département lozere.fr s'adapte à nouveau pour communiquer les informations importantes aux usagers.

Le Département reste pleinement mobilisé pour atténuer les conséquences du confinement. **Tous les fonds d'aide votés lors du premier confinement restent ouverts et seront abondés si besoin.**

Le Conseil Départemental de la Lozère, même s'il n'a plus la compétence économique, participe au soutien du monde économique à travers :

- la commande publique qu'il génère (travaux routiers, bâtimentaires,) ; c'est 45 M€ qui sont inscrits sur la section d'investissement
- la contribution au fonds régional « L'OCCAL » avec la Région Occitanie, la Banque des territoires et les communautés de communes pour les entreprises.
- le soutien financier aux chambres consulaires pour l'accompagnement personnalisé de leurs ressortissants
- le maintien de ses aides financières exceptionnelles pour le monde associatif (sport, culture, tourisme, social, ...)

Contact : Yvan GUILHOT, Conseil départemental de la Lozère
Communication - Presse

☎ : 04 66 49 66 07 / 07 86 30 50 12 • Fax : 04 66 49 66 23

Courriel : presse@lozere.fr

Le 3 novembre 2020

COMMUNIQUE

- le maintien de l'adaptation de son RDAS (Règlement d'Aide Sociale) pour une aide sociale exceptionnelle aux petits entrepreneurs en difficulté qui ne bénéficient pas d'autres fonds, notamment dans les secteurs du commerce de l'artisanat et du tourisme

- le travail conjoint avec Lozère Développement et les consulaires pour permettre aux Lozériens de retrouver plus facilement tous les produits locaux pour consommer local et ainsi soutenir nos filières et nos producteurs, encore plus que d'habitude : <http://lozere-developpement.com/covid19/>.

De manière générale, le Département incite tous les Lozériens à privilégier les achats de proximité auprès des petits commerces qui ont trouvé une solution (et plus particulièrement dès leur réouverture) et à ne pas céder à la tentation d'achats en ligne sur les grandes plateformes numériques.

Nos petits commerces sont victimes d'un manque d'équité que la Présidente a dénoncé dès l'annonce du confinement en réunion de crise en Préfecture et en sollicitant le Premier Ministre. Nous soutiendrons financièrement les initiatives communales ou associatives de vente en ligne et de plateformes locales en soutien aux petits commerces.

Le Conseil départemental est au travail, sans bruit mais réactif dans l'accompagnement. Il appartient à chacun de se responsabiliser et respecter les gestes de protection. Prenez soin de vous et de vos proches.